



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS

MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 279-2018

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:

Le règlement # 279-2018 décrétant un emprunt de 333 173 \$ pour réaliser des travaux de réfection de la Route de l'Église /secteur Gros-Morne a été adopté à la séance extraordinaire du 5 mars 2018;

Le règlement a reçu l'approbation ministérielle en date du 22 mars 2018 et est réputé approuvé conformément à la loi.

Le règlement est exécutoire et est disponible au bureau de la Municipalité pour consultation aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ A MONT-LOUIS, ce 26e jour du mois de mars 2018.

Suzanne Roy, secrétaire-trésorière